

Colombie-Britannique, je le dis à regret, est la province dont la proportion est la plus faible de toutes les provinces. Sa population est de 817,861. Le nombre des enfants de moins de 16 ans est de 187,427, ce qui représente à peu près 23 p. 100 de la population.

M. HAZEN: L'honorable député voudrait-il répéter le nombre des enfants de moins de 16 ans au Nouveau-Brunswick?

M. REID: Le chiffre de la population qu'on m'a donné est de 457,401.

M. HAZEN: Pour les autres provinces, l'honorable député a donné le nombre des enfants.

M. REID: Le nombre des enfants de moins de 16 ans est de 155,319.

M. HAZEN: Il y a combien d'enfants en Nouvelle-Ecosse?

M. REID: 179,559. La proportion est d'environ 30 p. 100. Ces chiffres ne révèlent pas une prépondérance du nombre d'enfants dans le Québec par comparaison avec d'autres provinces. Il n'y a en tout dans le Québec que 35 p. 100 de la population dont l'âge est inférieur à seize ans, tandis que la proportion est de 34 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de 32 p. 100 dans l'île du Prince-Edouard. Ces chiffres sont fort intéressants, pour moi du moins.

La proportion n'est que de 23 p. 100 en Colombie-Britannique, mais j'ai constaté qu'au prorata de la population il y a dans cette province plus de personnes âgées que dans les autres. Chacun sait que presque toutes les provinces sont représentées en Colombie-Britannique par d'anciens ressortissants. On conseille aux malades et aux vieillards d'y aller jouir de notre merveilleux climat et ceux qui s'y rendent y restent d'ordinaire jusqu'à la fin de leurs jours, vu qu'ils n'ont plus à songer au soin d'une famille.

On a aussi affirmé que certains chefs ouvriers se sont opposés à cette mesure; c'est vrai. Parlant ce soir à titre d'ouvrier, je tiens à dire que j'ai été surpris d'apprendre que des hommes ayant fait leur chemin dans la classe ouvrière puissent s'élever contre une mesure sociale de ce genre. Il est faux, à mon sens, de soutenir qu'elle tendra à abaisser les salaires. Lorsqu'un homme demande de l'emploi, le patron ne s'occupe pas de savoir s'il est marié ou célibataire. Il l'accepte pour le travail qu'il peut accomplir. Après qu'un homme a été embauché pour son habileté, l'employeur ne cherchera généralement pas à savoir s'il est marié ou non, quand il s'agira de le mettre à pied.

[M. Reid.]

Tous les ouvriers ne se sont pas prononcés contre cette mesure, car j'ai lu un bel article dans la dernière livraison de *The Labour Review*, où la Fédération canadienne du travail dit ceci:

Nul ne s'est encore prononcé ouvertement contre le versement d'allocations familiales en espèces aux membres des forces armées. Il est bon de rappeler ce fait maintenant que nombre de personnes s'en prennent énergiquement à M. Mackenzie King parce qu'il entend maintenir les allocations au retour des militaires dans la vie civile et en faire bénéficier toutes les familles canadiennes.

Des millions d'hommes portant actuellement les uniformes de plusieurs pays comptent sur l'Etat pour subvenir aux besoins de leurs enfants. A la fin de la guerre, une forte proportion de ces gens continueront de jouir des mêmes avantages. Dans un bon nombre de pays, on payait des allocations aux enfants avant la guerre. Quand le conflit aura pris fin, un nombre plus grand encore de pays y auront recours. Le Canada doit décider si, oui ou non, il suivra l'exemple de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en matière de mesures sociales et de programme national.

Pour ce qui est des mesures sociales, non seulement le Canada marche-t-il de pair avec certains pays, mais il avance sur un grand nombre d'autres du fait de la présentation de cette mesure de bien-être social. L'article parle ensuite des objections formulées par certains groupes religieux et déclare ce qui suit:

L'objection formulée par certains groupes religieux n'a pas besoin de réponse. Si ces gens portaient au chiffre de la population autant d'intérêt qu'ils en portent à ses mœurs, ils n'auraient pas à craindre l'expansion d'une église quelconque. Leur ligne de conduite logique serait, au lieu de s'opposer aux allocations familiales, de recommander instamment aux membres de leurs groupes de laisser le mariage porter ses fruits et d'augmenter ainsi le nombre de leurs membres.

A mon sens, les églises devraient en prendre note, mais jusqu'à présent elles n'ont pas élevé la voix. Il est grand temps, je crois, qu'elles se fassent entendre sur ce point.

Je tiens à donner un avertissement aux personnes de qui relèvera l'application de la mesure. Elles devraient s'assurer que les fonds versés profitent intégralement aux enfants. Aujourd'hui les membres du comité spécial chargé de faire enquête sur les relations entre les autorités fédérales et la ville d'Ottawa sont allés faire une visite de la capitale. Un membre du groupe, qui connaît bien les divers quartiers de la ville, nous indiquait certaines maisons où pour une raison ou pour une autre, les enfants étaient empêchés de fréquenter les écoles. Il m'est venu à l'esprit qu'une fois cette mesure en vigueur, les